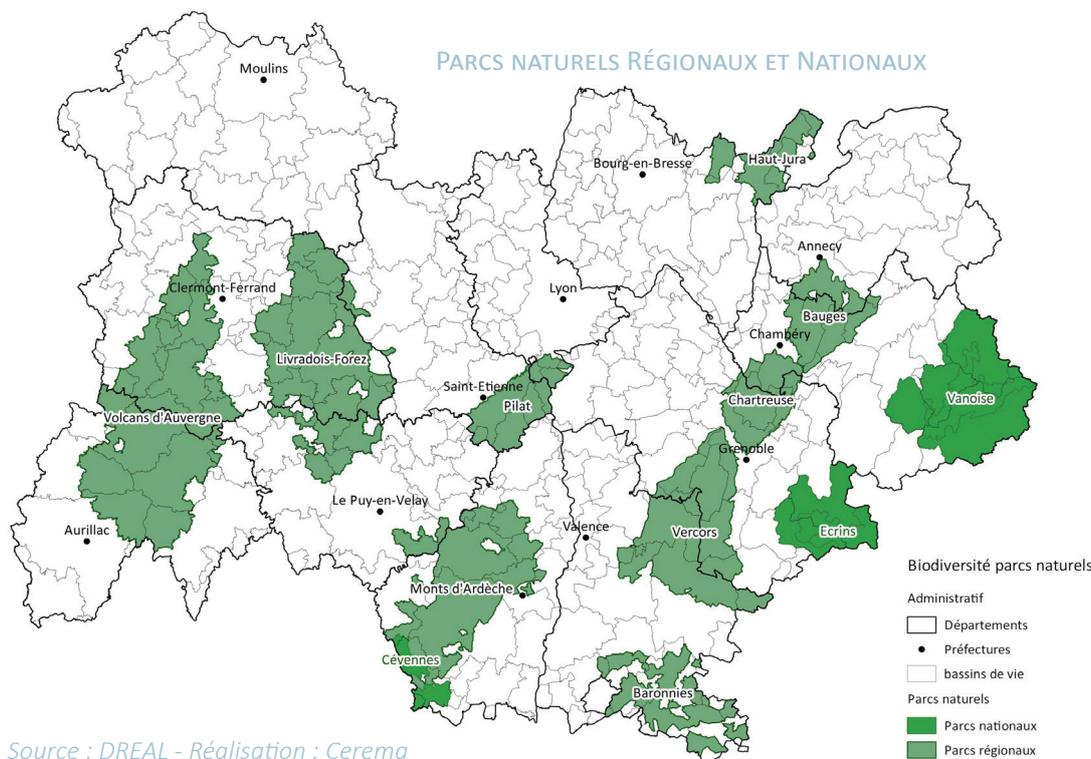


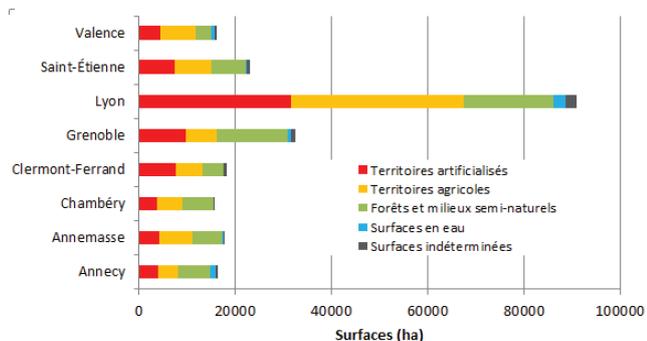
3 parcs naturels nationaux et 9 parcs régionaux



La région Auvergne-Rhône-Alpes compte trois parcs nationaux et neuf parcs naturels régionaux. Trois autres parcs régionaux sont en projet (Aubrac, Belledonne, Dombes). Si les parcs nationaux ont pour vocation la protection de la biodiversité, les parcs régionaux ne disposent pas de règle de protection de la faune ou de la flore. Ces derniers répondent à des enjeux de protection du patrimoine au sens large, naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), paysager, humain (savoir-faire), bâti, culturel. Ces enjeux patrimoniaux sont portés par un développement économique et social équilibré qui est explicité dans une charte territoriale.

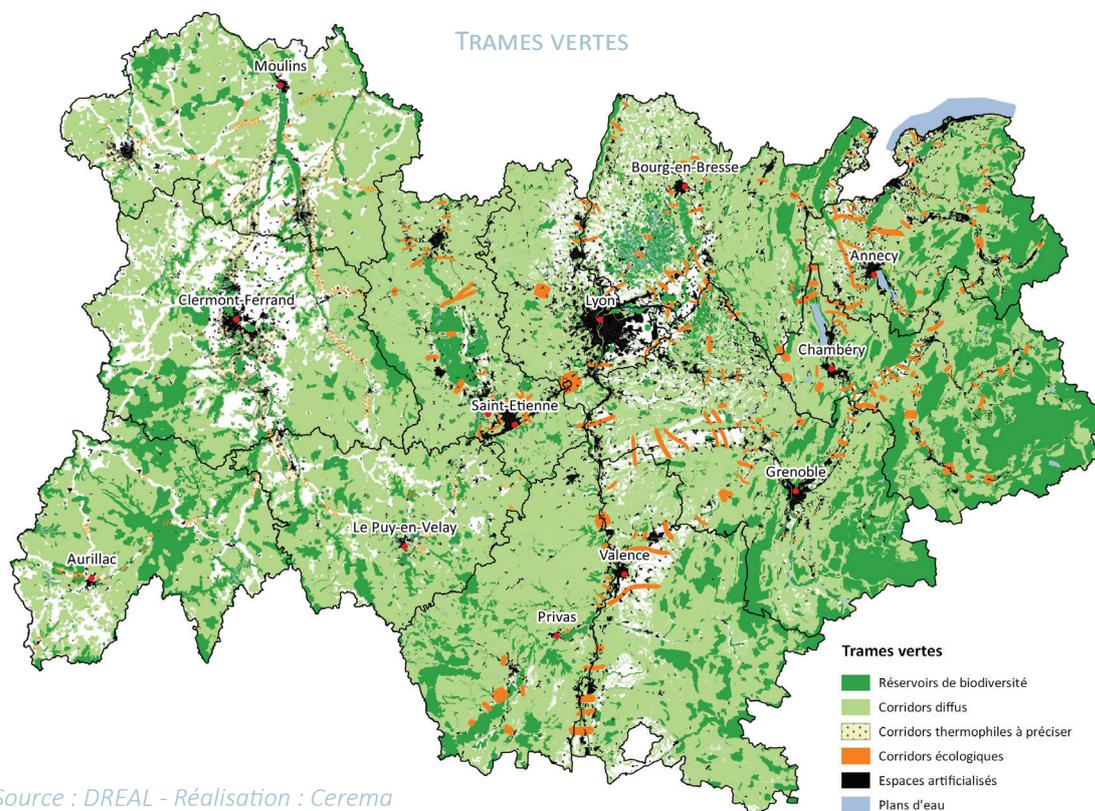
Nature en ville

Répartition de l'occupation du sol dans les agglomérations de la région de plus de 100 000 habitants.



Un autre aspect que le PNSE3 souhaite approfondir est celui des éventuels bénéfices sanitaires liés à la présence de nature en ville (espaces verts), indépendamment de leur richesse en biodiversité. Si les espaces verts sont plébiscités par la population citadine – une enquête de 2012 révèle que leur proximité et leur état est « plus apprécié par les ménages que la proximité des commerces, ou l'accessibilité en transports en commun » (CGDD, 2012) – la littérature fait état des bienfaits de la nature en ville en termes de bien-être et de qualité de vie ainsi que de régulation des fortes températures. La présence végétale en ville atténue en effet les « îlots de chaleurs », caractéristiques des milieux urbains fortement minéralisés. Le PNSE aura la charge d'objectiver ses autres incidences positives sur la santé.

Un quart de la surface régionale constitué de réservoirs de biodiversité



La biodiversité, « *variabilité des organismes vivants (qui) comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces, ainsi que celle des écosystèmes* » (NU, 1992), remplit des fonctions indispensables à l'espèce humaine. C'est notamment une ressource en termes de denrées alimentaires, de molécules thérapeutiques ou encore de matières premières. Elle joue également un rôle de régulation, que ce soit au niveau du climat, des maladies transmissibles ou du cycle de l'eau et assure une fonction sociale et culturelle (MEI, 2005).

La région Auvergne-Rhône-Alpes, située au carrefour de l'ensemble de trois zones biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne (UICN, 2005)) sur les quatre présentes en France métropolitaine, abrite une biodiversité remarquable. Différentes menaces pèsent sur cette richesse telles que la pollution des milieux, l'introduction d'espèces envahissantes, le changement climatique ou encore la fragmentation et le recul des milieux naturels, en général, et des zones humides, en particulier. Ainsi, 100 km² ont été artificialisés entre 2006 et 2012, soit plus de deux fois la superficie de Lyon. Si chaque fonction de la

biodiversité peut être abordée sous le prisme sanitaire, le PNSE3 cible spécifiquement les fonctions sociales et culturelles, ainsi que de régulation (dilution des pathogènes et effets positifs sur le bien-être et la forme). Cette dernière ouvre une piste de prévention face à l'apparition et au développement de pathologies infectieuses, notamment de type zoonoses.

Les trames vertes ont été construites afin d'appréhender de manière globale la biodiversité, en considérant des espaces réunissant les conditions nécessaires aux différentes espèces, indépendamment de leur caractère remarquable ou non, pour effectuer l'ensemble de leur cycle de vie.

Les réservoirs de biodiversité, constitués d'espaces naturels protégés, représentent les habitats naturels suffisamment préservés pour assurer leurs fonctions. Leur surface représente environ un quart de celle de la région. Ils ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire, la majorité se situant en milieux montagneux (Alpes et Massif Central).